

REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti



N°23 - 13 juillet au 13 septembre 2020

SOMMAIRE

Législation - Réglementation	p. 1 à 3
Normes - Labels - Démarches	p. 3 à 4
Matériaux - Produits - Techniques	p. 4 à 5
Outils - Méthodologies	p. 5 à 6
Économie - Incitations financières	p. 6 à 7
Immobilier	p. 8 à 9
Éducation - Formation - Documentation	p. 9
Réalisations	p. 9
Professionnels - Entreprises	p. 10
Filières - Prestataires	p. 11
Bâtiment - Énergie	p. 12 à 14
Santé - Hygiène - Sécurité	p. 14 à 15
Autres thèmes	p. 15 à 16

/// LÉGISLATION - RÉGLEMENTATION ///

Un projet de loi pour favoriser l'innovation dans la construction neuve - 23 juillet 2020

La ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, et la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, Emmanuelle Wargon, ont présenté le 22 juillet dernier en Conseil des ministres un projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2020-71 du 29 janvier 2020. L'objectif : permettre aux porteurs de projets « *d'innover en choisissant les moyens (techniques de construction, matériaux, etc.) qu'ils entendent mettre en œuvre pour respecter la réglementation* ». Les porteurs de projet pourront ainsi proposer des solutions d'effet équivalent « *jusqu'au démarrage des travaux et non plus au moment de la demande d'autorisation d'urbanisme comme le prévoit actuellement l'ordonnance du 29 janvier 2020* ».

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2020/07/23/129747/batiment-projet-loi-pour-favoriser-innovation-dans-construction-neuve

Performance énergétique des logements : place au carnet d'information en 2022 - 24 juillet 2020

Un projet de loi présenté le 22 juillet dernier par la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, crée le « carnet d'information du logement » (CIL). L'objectif de cet outil qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 : informer les particuliers pour faciliter l'amélioration de la performance énergétique des logements existants comme neufs. Le CIL sera établi par le propriétaire (à l'issue de la construction du logement ou de travaux de rénovation modifiant significativement la performance énergétique) et devra être régulièrement mis à jour. Il sera transmis en cas de changement de propriétaire et pourra être dématérialisé.

Différents services numériques pourront se développer à partir de cet outil « *afin d'apporter une meilleure maîtrise du logement à ses occupants. Cette traçabilité facilitera la programmation des travaux nécessaires pour améliorer la qualité des logements, en particulier lors des mutations* ». Ce carnet remplace le « carnet numérique du logement » qui devait être mis en place en janvier 2020 pour toutes les constructions neuves.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/carnet-information-logement-performance-energetique-projet-loi-2022-35910.php4

Bâtiments non résidentiels : obligation de systèmes de contrôle et de régulation automatisés - 28 juillet 2020

Une ordonnance et un décret d'application publiés mi-juillet transposent plusieurs directives européennes sur l'énergie et le climat relatives à l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments ainsi que de régulation automatique de la température. Il est désormais obligatoire :

- d'installer des systèmes d'automatisation et de contrôle dans tous les bâtiments tertiaires neufs et existants les plus consommateurs, lorsque cela est techniquement et économiquement réalisable,
- d'installer un système de régulation automatique des températures.

Ces nouvelles obligations se traduisent par la mise en place de produits, de logiciels et de services d'ingénierie permettant d'assurer un pilotage et un fonctionnement efficaces sur le plan énergétique des systèmes techniques des bâtiments tertiaires au moyen de commandes automatiques, tout en facilitant la gestion manuelle de ces systèmes.

Source :

> www.architectes.org/actualites/obligations-de-systemes-de-contrôle-et-de-regulation-automatisés-dans-les-batiments

A consulter :

- > « Ordonnance n° 2020-866 du 15 juillet 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie et du climat » : www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2020/7/15/TRER2014558R/jo/texte
- > « Décret n°2020-887 du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur » : www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/7/20/TRER2014562D/jo/texte

Un décret renforce l'inspection et l'entretien des appareils thermodynamiques - 30 juillet 2020

Le texte, publié au Journal officiel, rend obligatoire depuis le 30 juillet dernier l'entretien tous les deux ans des systèmes thermodynamiques dont la puissance nominale est comprise entre 4 kW et 70 kW. Le premier entretien des systèmes existants au 1^{er} juillet 2020 sera effectué au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

Du côté des systèmes thermodynamiques et des systèmes de ventilation combinés à un chauffage par effet joule d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, l'entretien sera quant à lui obligatoire tous les cinq ans. Les systèmes en place à la date du 1^{er} juillet 2020 devront être contrôlés au plus tard le 1^{er} juillet 2025, à l'initiative du propriétaire ou du syndicat de copropriété de l'immeuble. Ces inspections devront inclure une évaluation du rendement et du dimensionnement du générateur de chaleur par rapport aux exigences en matière de chauffage du bâtiment.

Source :

> <http://larpf.fr/Actualites/Reglementation/Fiche/8010640/Maintenance-des-PAC-%253A-le-decret-est-paru>

A consulter :

> « Décret n°2020-912 du 28 juillet 2020 relatif à l'inspection et à l'entretien des chaudières, des systèmes de chauffages et des systèmes de climatisation » : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042164734?r=JU8zBBWGAW

RT 2012 : prise en compte des « PAC NIBE 730 » et « PAC NIBE 750 » - Août 2020

Un arrêté, publié le 28 juillet au Journal Officiel, valide la prise en compte des systèmes « PAC NIBE F730 » et « PAC NIBE F750 » dans la méthode de calcul Th-B-C-E de la RT 2012. Le texte abroge et remplace le(s) Titre(s) V existants pour les systèmes de pompe à chaleur « air extrait / eau » NIBE F730 et NIBE F750.

A consulter :

> « Arrêté du 7 juillet 2020 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes « PAC NIBE F730 » et « PAC NIBE F750 » dans la réglementation thermique 2012 » : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042157687/

Certificats d'économie d'énergie (CEE) : une nouvelle fiche d'opérations standardisées d'économies d'énergie - 5 août 2020

L'arrêté du 24 juillet 2020 crée une nouvelle fiche d'opérations standardisées d'économies d'énergie dans le secteur du bâtiment résidentiel : la fiche BAR-EN-110 « Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage pariétodynamique ». Le texte modifie également les fiches BAR-EN-101 : « Isolation de combles ou de toitures », BAR-EN-106 : « Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer) » et BAR-EN-103 : « Isolation d'un plancher ». La fiche BAR-TH-121 « Système de comptage individuel d'énergie de chauffage » est pour sa part abrogée à compter du 1^{er} octobre 2020.

Source :

> https://veille.artisanat.fr/dossier_thematique/developpement-durable/actualite/opynrations-standardisynes-dynconomies-dynnergie-arryoty.html

Réglementation tertiaire : le Cerema publie une fiche pratique à destination des collectivités - 14 août 2020

Tous les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m², qu'ils relèvent du secteur marchand ou non, sont soumis à une obligation d'action pour réduire leur consommation d'énergie. La mise en œuvre de plans d'action sur tous les sites concernés a pour but de réduire la consommation réelle du parc assujetti de 40% d'ici 2030 en visant 50% à horizon 2040 et 60% à horizon 2050. Chaque année, les gestionnaires doivent ainsi déclarer les consommations énergétiques dans une base de données et publier les résultats obtenus en les comparant aux objectifs fixés. Cette fiche pratique explique chacune de ces étapes en insistant sur les différents points d'attention. Elle propose également un schéma des actions à mener tout au long de la démarche.

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/d-eacute-crypter-la-r-eacute-glementation-b-acirc-timents-obligations-d-rsquo-actions-pour-r-eacute-duire-la-consommation-d-eacute-nergie-dans-les-b-acirc-timents-tertiaires.html

A télécharger :

> « Les obligations d'actions pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires - Une démarche globale d'écoresponsabilité » : www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/decrypter-reglementation-batiments

Réforme du label RGE : les contrôles de chantiers ont été renforcés au 1^{er} septembre - 31 août 2020

Depuis le 1^{er} septembre, les conditions d'obtention et de conservation du label RGE des artisans ont été durcies pour garantir une meilleure qualité des travaux de rénovation énergétique des logements et lutter contre les « éco-délinquants ». Six domaines de travaux ont été identifiés comme « critiques » (isolation thermique des planchers de combles perdus, isolation thermique des planchers sur local non chauffé, installation d'appareils hydrauliques de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses, ...) et sont désormais soumis à des audits plus réguliers que les autres (deux audits au lieu d'un seul). Les organismes qualificateurs peuvent en outre déclencher des audits supplémentaires à partir de signalements remontés par des tiers (client, Anah, collectivités territoriales, ...).

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/nouveau-dispositif-rge-36008.php4

Le 25 juillet, le Gouvernement a promulgué la nouvelle loi qui interdit tout démarchage téléphonique en matière de rénovation énergétique, hors contrat en cours. Sont principalement visés : la vente d'équipements (chaudières et panneaux photovoltaïques en tête) ainsi que la réalisation de travaux (d'isolation notamment). La loi oblige en outre les démarcheurs à s'assurer régulièrement que leurs fichiers de prospection sont bien conformes avec la liste d'opposition Bloctel, à rappeler l'existence de cette liste gratuite aux particuliers et à clairement indiquer le nom de l'entreprise pour laquelle ils travaillent à chaque appel. En cas de non-respect de ces nouvelles obligations, la facture s'alourdit pour les fraudeurs, avec des amendes pouvant aller jusqu'à 75 000 euros pour une personne physique et 375 000 euros pour les entreprises (contre 3 000 et 15 000 euros jusqu'ici).

Source :

> www.batiweb.com/actualites/legislation/la-lutte-contre-le-demarchage-telephonique-abusif-s-intensifie-2020-09-10-36732

A consulter :

> « Loi n°2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux » : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042148119/

Projet de décret introduisant un critère de performance énergétique en énergie finale dans le décret définissant les critères de décence d'un logement : le ministère de la Transition écologique publie les résultats de la consultation publique - 10 septembre 2020

Le ministère de la Transition écologique a publié les résultats de la consultation publique qui s'est tenue en juillet dernier sur le projet de décret définissant les critères de décence d'un logement en France métropolitaine. Les 81 contributions reçues mettent en avant que :

- si l'introduction d'un seuil de consommation maximale d'énergie dans les critères de décence est une bonne mesure, le seuil de 500 kWh(ef)/m².an n'est pas assez ambitieux. Les contributeurs proposent notamment d'abaisser ce seuil, de le différencier selon l'énergie utilisée ou, bien encore, de l'exprimer en énergie primaire et non en énergie finale.
- la mise en place du calendrier d'échelonnement du seuil doit être rapide afin que les propriétaires bailleurs puissent avoir une visibilité sur les exigences qui leur seront opposées. Le risque identifié est la réalisation de « petits gestes » d'économies d'énergie, à défaut d'une rénovation globale, qui ne permettront pas de rendre le logement durablement décent.
- la nécessité de mettre en place des aides importantes à la rénovation énergétique afin que les propriétaires bailleurs puissent entreprendre les travaux.

Source :

> www.precarite-energie.org/synthese-de-la-consultation-publique-autour-du-projet-de-decret-introduisant-un-critere-de-performance-energetique-en-energie-finale-dans-le-decret-definissant-les-criteres-de-decence-dun-l/

A télécharger :

> « Synthèse de la consultation publique autour du « projet de décret introduisant un critère de performance énergétique en énergie finale dans le décret définissant les critères de décence d'un logement en France métropolitaine » : www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=2198

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

L'Observatoire BBC publie le tableau de bord des labels Effinergie au 2nd trimestre 2020 - 20 juillet 2020

Si le confinement semble avoir eu un impact limité sur le déploiement des labels Effinergie 2017 dans le secteur résidentiel, avec 1 157 nouveaux logements engagés au cours du premier semestre 2020 (+15% par rapport au premier semestre 2019), le secteur tertiaire a pour sa part été beaucoup impacté. Aucune nouvelle demande de label Effinergie 2017 n'a en effet été déposée depuis fin avril 2020. Le label Effinergie+ enregistre également une baisse de 35% sur le premier semestre 2020 par rapport à celui de 2019. Du côté de la rénovation, le secteur semble avoir été moins impacté par le confinement que celui de la construction : le label BBC Effinergie rénovation enregistre une baisse modérée de 3% sur le premier semestre 2020 par rapport à celui de 2019.

Source :

> www.effinergie.org/web/actualite/2716-tableau-de-bord-des-labels-effinergie-au-2nd-trimestre-2020-2716

Il existe plusieurs référentiels pour aider les maîtres d'ouvrage et les autres acteurs de la construction à intégrer le développement durable dans leurs projets. Les plus connus en France sont le cadre de référence Bâtiment durable HQE® (Haute Qualité Environnementale) pour les bâtiments, la démarche HQE® Aménagement et l'AEU® (Approche Environnementale de l'Urbanisme) pour les aménagements. Cette fiche pratique, proposée par Envirobot Grand Est et mise à jour en juin 2020, récapitule de manière synthétique les principaux labels et certifications disponibles en France pour des bâtiments et aménagements durables. Une conférence en ligne complète le tout.

A télécharger :

- > « Référentiels, certifications et labels - Bâtiment et aménagement durables » : www.envirobotgrandest.fr/actualites/32-actualites/2014-mise-a-jour-de-referentiels-certifications-et-labels-batiment-et-amenagement-durables

A voir :

- > « Conférence Référentiels, certifications et labels - Bâtiment et aménagement durables » : www.youtube.com/watch?v=t5yw60KIDr8

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

Construction bois et gestion de l'humidité en phase chantier : un guide pratique et un mémento chantier à l'attention de l'ensemble des acteurs d'un programme en construction bois - Juin 2020

Pour un principe constructif majoritairement bois, le caractère intrinsèquement hygroscopique du matériau, doit être pris en compte, d'autant qu'il s'accompagne proportionnellement de variations dimensionnelles. Il convient donc de bien anticiper la gestion des variations hygrométriques de tous les ouvrages qui en sont composés, entre leur état en sortie d'atelier, phase chantier et enfin en service. Le guide et le mémento chantier réalisés par Ingénéco Technologies pour le compte de l'Union des Industriels et Constructeurs Bois (UICB) proposent des méthodes, moyens et exemples de prévention contre les augmentations excessives d'humidité en phase conception, avant le chantier (atelier, transport, stockage), pendant le montage, avant le second œuvre et pendant le second œuvre.

Source :

- > www.codifab.fr/actions-collectives/bois/construction-bois-et-gestion-de-lhumidite-en-phase-chantier-2423

Des briques capables de stocker l'électricité - 25 août 2020

Des chercheurs de l'Université de Washington à Saint-Louis dans le Missouri sont parvenus à créer une brique capable d'emmagasiner et de restituer une petite quantité d'électricité. Le procédé s'appuie sur un composé se trouvant dans les briques utilisées pour la construction : l'hématite, un oxyde de fer présent dans les supercondensateurs, des composants électroniques capables de stocker de l'énergie. Les chercheurs ont ainsi ajouté un polymère conducteur à la surface poreuse des briques, qui se comportent alors comme un supercondensateur grâce à une réaction chimique au contact de l'hématite. Pour l'instant, cette technologie a été capable d'alimenter une lampe de bureau LED pendant près d'une heure grâce à une cinquantaine de ces briques. L'avantage de ces briques est leur durée de vie, puisqu'elles sont capables d'encaisser plus de 10 000 cycles de charge/décharge. Le procédé fonctionne aussi bien à partir de briques neuves que de briques recyclées.

Source :

- > www.construction21.org/france/articles/fr/des-briques-capables-de-stocker-l-eacute-lectricit-eacute.html

Les 8 propositions du Comité de liaison d'Ile-de-France pour favoriser le développement des matériaux biosourcés - 1^{er} septembre 2020

Le Comité de liaison des matériaux biosourcés d'Ile-de-France, composé notamment du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France et de la Chambre d'agriculture de la région, avance huit propositions pour « une relance territoriale avec les matériaux biosourcés » :

1. Systématiser l'éco-conditionnalité des aides publiques à des critères tels que : circuits de proximité, matériaux renouvelables, captation de carbone, sobriété énergétique, biodiversité...

2. Soutenir l'installation d'unités de production et de transformation à l'échelle régionale afin de développer des filières locales de matériaux et d'encourager la demande,
3. Identifier puis cartographier les ressources territoriales en matériaux et le réseau des professionnels en capacité de les mettre en œuvre avec le soutien des pouvoirs publics,
4. Fixer un plafond maximal d'émissions de gaz à effet de serre et un seuil minimal de stockage de « carbone biogénique » pour le bâtiment dans le cadre de l'élaboration de la Réglementation Environnementale 2020,
5. Renforcer les critères d'attribution du « Label Bâtiment Biosourcé » par la révision et l'extension de ses niveaux, et en mettant en place des dispositifs incitatifs,
6. Mettre en place un nouveau dispositif de « fiscalité verte » au bénéfice des acteurs et entreprises qui investissent dans la Transition écologique et l'Économie locale,
7. Intégrer les filières biosourcées au sein des instances d'information et les décliner au plan régional pour rééquilibrer le pilotage des politiques de ce secteur et de la construction,
8. Créer un système « Bâti-Score », à l'image du nutri-score alimentaire, afin de prendre en compte et valoriser la santé des usagers dans l'aménagement et la construction.

Source :

> www.envirobat-oc.fr/Favoriser-le-developpement-des-materiaux-biosources-les-8-propositions-du-Comite-de-liaison-d-Ile-de-France

Lancement d'un appel à innovation « béton bas carbone » - 2 septembre 2020

Le hub des prescripteurs bas carbone, porté par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) en collaboration avec Carbone 4, lance un appel à innovation « béton bas carbone », afin de faire un état des lieux de la filière et dresser un panorama des solutions innovantes pour diminuer l'impact carbone des bâtiments. Les solutions proposées peuvent porter sur le produit béton en lui-même, sur les processus de construction, sur les services d'accompagnement ou sur tout autre domaine permettant de réduire les émissions carbone liées au béton. Les start-ups, maîtres d'œuvre, entreprises, industriels... intéressés ont jusqu'au 30 septembre pour participer.

Source :

> www.ifpeb.fr/2020/09/02/lancement-de-lappel-a-innovation-beton-bas-carbone-hub-prescripteurs-bas-carbone/

Economie circulaire : le LAB Cercle Promodul / INEF4 publie une fiche pratique dédiée aux produits de couverture et d'étanchéité - 11 septembre 2020

Première d'une série de plusieurs fiches pratiques à vocation pédagogique, cette fiche constitue une aide à la décision pour les produits de couverture et d'étanchéité au regard des critères d'économie circulaire et d'écoconception. Elle vise à mieux comprendre les principes généraux de l'économie circulaire et à aider les professionnels à passer à l'action de façon concrète en apportant des éléments de réponse aux questions suivantes : quels critères sont à prendre en compte dans le choix des produits de couverture et d'étanchéité ? Où retrouver les données environnementales associées à ces produits (FDES et en dehors) ? Comment les chercher ?

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/nouvelle-serie-d-outil-pour-comprendre-l-economie-circulaire-produits-de-couverture-et-etancheite.html

/// SOMMAIRE ///

/// OUTILS - METHODOLOGIES ///

Identification et réhabilitation des friches : le Cerema lance « Cartofriches » - 28 juillet 2020

A la demande du ministère de la transition écologique, le Cerema a développé et lancé une version test du portail « Cartofriches ». Cet outil identifie et recense les friches sur le territoire national pour faciliter les réhabilitations par les collectivités et porteurs de projets. Cette première version test, qui s'appuie sur les données de Basias, inventaire historique des sites industriels, et de Basol, qui recense les sites et sols potentiellement pollués, comprend déjà 1 200 friches identifiées. La version optimisée, enrichie de nouvelles fonctionnalités et de retours d'utilisateurs, sera lancée dans trois mois. Les données collectées permettront de développer des outils de conseils et d'accompagnement des collectivités et porteurs de projets.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/developpement-durable/identification-et-rehabilitation-des-friches-le-cerema-lance-cartofriches-2020-07-28-36717

L'association GEFOSAT propose une nouvelle version de l'outil de simulation du coût d'usage des logements réhabilités - 30 juillet 2020

Cet outil gratuit, utilisable par toute personne ou organisation qui le souhaite, vise à simuler le reste à vivre des ménages logés une fois toutes leurs factures d'énergie et d'eau payées, et ce, à partir des choix énergétiques réalisés dans les projets ainsi que de la bonne adéquation surface/composition du ménage. La mise à jour concerne l'intégration du chèque énergie, la mise à jour des coûts de l'énergie et la mise en place d'un nouveau menu déroulant pour les ressources des ménages qui permet d'intégrer directement les allocations familiales.

Source :

> www.precarite-energie.org/outil-de-simulation-du-cout-dusage-des-logements-rehabilites-nouvelle-version/

Déchets du bâtiment : la plateforme collaborative DÉMOCLÈS lance une boîte à outils pour accompagner les diagnostiqueurs dans l'évolution de leurs pratiques - 8 septembre 2020

Au sommaire de cette boîte à outils :

- un guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic « produits / matériaux / déchets »,
- la grille d'inventaire du diagnostiqueur qui propose une nomenclature produits harmonisée et détaillée des principaux équipements et matériaux présents dans le bâtiment,
- 10 tutoriels vidéos qui illustrent les actions du diagnostiqueur lors des différentes étapes du diagnostic, de l'étude préliminaire à la visite sur site,
- 20 fiches pratiques.

Ces différents outils visent à améliorer les pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets du second œuvre issus de chantiers de réhabilitation lourde et de démolition.

Source :

> www.cahiers-techniques-batiment.fr/article/une-boite-a-outils-pour-ameliorer-les-pratiques-des-diagnostiqueurs.47179

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

« Choisir une finance verte au service de l'accord de Paris » : le député Alexandre Holroyd a remis aux ministres son rapport sur l'évaluation des meilleures pratiques en matière de finance verte au sein de l'Union Européenne - 28 juillet 2020

Ce rapport propose une série de recommandations pour réussir la mobilisation du système financier au service de la lutte contre le changement climatique. Il contient notamment des mesures en matière de rénovation énergétique. Sont ainsi recommandés la création d'une base de données publique en open-data de l'ensemble des diagnostics de performance énergétique (DPE) en France, ainsi que l'obligation d'établir un DPE suite à la conduite de travaux de rénovation inclus dans un prêt immobilier ou pour tout emprunt lié à des travaux de rénovation supérieur à une somme définie par décret.

Source :

> https://veille.artisanat.fr/dossier_thematique/developpement-durable/actualite/finance-verte-des-mesures-concernant-la-rynovation-ynnergynrique-et-les-dpe-rapport.html

Fraudes à la rénovation énergétique : en 2019, la Direction de la répression des fraudes (DGCCRF) a augmenté ses contrôles et sanctionné plus sévèrement les entreprises - 30 juillet 2020

La DGCCRF a publié son bilan d'activité 2019. En 2019, 469 établissements du secteur de la rénovation énergétique des logements visés par des plaintes de particuliers ont été contrôlés (contre 352 en 2018). Principaux manquements constatés : le non-respect des droits des consommateurs (principalement lors des ventes à domicile), le non-respect des règles relatives à l'information précontractuelle sur les prix et les conditions particulières de vente, la violation des règles applicables au crédit affecté, et l'usage de pratiques commerciales trompeuses, voire agressives.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/fraudes-renovation-energetique-dgccrf-entreprises-rge-anomalies-proces-verbaux-2019-35930.php4

La nouvelle mouture de MaPrimeRénov' entrera en vigueur dès le 1^{er} octobre prochain - 7 septembre 2020

Les pouvoirs publics ont annoncé début septembre le renforcement du dispositif de soutien à la rénovation énergétique MaPrimeRénov', avec un budget de 2 milliards d'euros sur la période 2021-2022 (contre 575 millions en 2020) pour aider les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Lancée en janvier dernier par l'Agence nationale de l'habitat pour aider les ménages modestes, MaPrimeRénov' sera accessible à compter du 1^{er} janvier 2021 à tous les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés, « sans condition de revenus ». Les primes iront de 2 000 euros à 20 000 euros. Le nouveau barème de travaux sera connu d'ici la fin du mois de septembre. Les ménages pourront également « obtenir un bonus », lorsque les travaux permettront d'atteindre le niveau BBC ou de sortir leur logement du statut de « passoire énergétique » (étiquette énergie F ou G). Les ménages et les copropriétés, jusqu'à présent non-éligibles, « peuvent d'ores et déjà engager une démarche de travaux » puisque tous les devis de travaux, signés après le 1^{er} octobre 2020, seront éligibles à l'aide.

Source :

> www.batiactu.com/edito/maprimerenov-travaux-realises-a-automne-2020-seront-60156.php

Création d'un crédit d'impôt pour accélérer la transition écologique et la rénovation énergétique des TPE et PME - 8 septembre 2020

Instauré dans le cadre du plan de relance de l'économie, ce crédit d'impôt s'élève à 30% de la dépense éligible, dans la limite de 25 000€ d'aide par entreprise. Il concerne les travaux d'isolation thermique des parois opaques et vitrées et d'équipements composant des systèmes de chauffage, de refroidissement, de climatisation et de ventilation des locaux. Sont pris en compte les travaux engagés dans les bâtiments tertiaires entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2021. Le crédit d'impôt est réservé aux PME au sens communautaire. Tous les secteurs d'activité sont concernés. La mesure concerne l'ensemble du territoire national, y compris les Outre-mer.

Source :

> www.envirobat-oc.fr/Creation-d-un-credit-d-impot-pour-accelerer-la-transition-ecologique-et-la-renovation-energetique

Plan « France Relance » : les principales fédérations de la construction déplorent l'absence de mesures en faveur du logement neuf - 9 septembre 2020

Doté d'un budget global de 100 milliards d'euros, le plan « France relance » prévoit une enveloppe de 6,7 milliards d'euros pour la rénovation énergétique : 4 milliards serviront à rénover les bâtiments publics, 2 milliards à rénover les logements privés, notamment à travers le dispositif d'aide MaPrimeRénov', 500 millions seront réservés à la rénovation du parc social (en plus des 3 milliards accordés par la Caisse des dépôts) et 200 millions à une aide pour la rénovation du parc tertiaire des TPE-PME. L'ensemble du secteur du bâtiment s'est immédiatement félicité de cette annonce mettant la rénovation énergétique au cœur de la relance économique. Toutefois, les principales fédérations de la construction ont déploré l'absence de mesures en faveur du logement neuf, durement touché par la crise. Les organisations proposent notamment de revaloriser le label RGE et de simplifier le dispositif des CEE (Capeb) ; de simplifier et de digitaliser les démarches administratives, de remettre en place l'APL Accession, d'instaurer le PTZ à 40% sur l'ensemble du territoire, de prolonger le Pinel au-delà de 2021 (Fédération Française du Bâtiment, LCA-FFB et Fédération des Promoteurs Immobiliers) ; de développer le permis de construire numérique et d'accélérer les procédures d'instruction des demandes d'autorisations de construction (Union nationale des syndicats d'architectes).

Source :

> www.batiweb.com/actualites/immobilier/plan-france-relance-le-logement-neuf-absent-2020-09-04-36768

> www.batiactu.com/edito/architectes-saluent-globalement-plan-relance-mais-demandent-60180.php

La Banque des Territoires et la BpiFrance lancent un « Plan climat » - 10 septembre 2020

Après le plan « France relance » initié par le gouvernement et la Caisse des Dépôts, c'est au tour de la Banque des Territoires d'annoncer son plan de relance, ou plutôt son « Plan Climat ». Ce plan, qui prévoit de mobiliser 40 milliards d'euros sur cinq ans pour accélérer la transition énergétique des entreprises et des bâtiments, est fléché autour de trois grands axes : accélérer la transition des entreprises et des territoires, accompagner le développement des énergies renouvelables et financer l'innovation dans les « greentechs » et les réseaux durables. Dans le détail, 14,9 milliards d'euros serviront à améliorer l'efficacité énergétique de 22 millions de m² de bâtiments d'entreprises et de collectivités locales et à rénover plus de 500 000 logements sociaux, notamment grâce aux encours du livret A. La BpiFrance déploiera de son côté une offre de crédits-bails immobiliers et des prêts en faveur des travaux de rénovation énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des locaux d'entreprises.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/developpement-durable/la-banque-des-territoires-et-la-bpifrance-lancent-un-plan-climat-2020-09-10-36787

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

En août, les taux des crédits du secteur concurrentiel se sont établis à 1,24% en moyenne - Août 2020

Dans le détail, ils étaient de 1,34% pour l'accession dans le neuf et de 1,25% pour l'accession dans l'ancien. S'agissant de la durée moyenne des prêts, elle s'est établie à 230 mois : 251 dans le neuf et 245 dans l'ancien.

Source :

> www.observatoirecreditlogement.fr/derniere-publication

La commercialisation des logements stoppée au 2^{ème} trimestre - 18 août 2020

Au cours du deuxième trimestre 2020, marqué par le confinement, 20 400 logements neufs ont été réservés en France métropolitaine ; un chiffre en forte baisse par rapport au deuxième trimestre 2019 (-41,7%). Le recul est plus marqué dans le collectif (-42,3%) que dans l'individuel (-33,1%). Le nombre de mises en vente a, pour sa part, été divisé par deux par rapport au deuxième trimestre 2019 (-47,0%), avec une baisse plus importante pour les appartements (-47,9%) que pour les maisons (-34,8%).

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/crise-sanitaire-la-commercialisation-des-logements-stoppee-net-au-2e-trimestre.2100574

Action Cœur de Ville : un baromètre analyse le marché immobilier des villes moyennes - 7 septembre 2020

D'après les chiffres du « Baromètre de l'immobilier villes moyennes - Notaires de France / Action Cœur de Ville », le marché immobilier des villes moyennes se porte bien et connaît un certain dynamisme. En 2019, les 222 villes lauréates du plan national « Action Cœur de Ville » recensent en effet des transactions en hausse, passant de 114 665 à 126 545 ventes entre 2018 et 2019. 148 Cœurs de Ville sont particulièrement concernés par la hausse des transactions. Côté prix, le marché immobilier des villes moyennes est logiquement « plus accessible » que celui des grandes villes. Les prix y augmentent moins rapidement que sur le marché national : +1,92% sur un an pour les appartements anciens (contre +5,2% au niveau national) et +2,35% pour les maisons (contre +2,6% au niveau national). La surface des logements y est également plus importante. L'étude souligne toutefois l'importance de renforcer la performance énergétique des logements : 38% des biens vendus en 2019 affichaient une étiquette « E, F ou G », 42% une étiquette « D » et seulement 19% une étiquette « A, B ou C ».

Source :

> www.batiweb.com/actualites/immobilier/action-coeur-de-ville-un-barometre-analyse-le-marche-immobilier-2020-09-07-36772

Maison individuelle : ForumConstruire.com et QuelConstructeur.com publient les chiffres clés du 2^{ème} trimestre - 8 septembre 2020

Si le quatrième trimestre 2019 avait été marqué par une hausse notable du budget global consacré à une construction neuve, à 321 830 €, cette nouvelle édition du baromètre indique une nette tendance à la baisse du budget moyen des français : -1,8% à 315 950 € au second trimestre 2020. La superficie moyenne des terrains affiche, elle aussi, une baisse. Avec 826 m², cet indicateur est sans conteste à son plus bas niveau depuis la création du baromètre ForumConstruire.com - QuelConstructeur.com, en 2012.

Source :

> https://batinfo.com/actualite/budget-superficie-les-chiffres-cles-de-la-construction-des-maisons-au-2eme-trimestre-2020_16294

La FFB table, pour 2020, sur une chute de 23,6% de la construction neuve résidentielle et de 23% pour le neuf non-résidentiel - 9 septembre 2020

Selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB), les ventes en individuel diffus dans le résidentiel neuf reculent de 18,1% en glissement annuel sur 7 mois, tandis que les ventes des promoteurs s'effondrent de 30,9% entre les premiers semestres 2019 et 2020. De son côté, le secteur de l'amélioration-entretien semble mieux résister ; la FFB prévoit une baisse d'activité limitée de 7,6%.

Source :

> www.batirama.com/article/34413-le-batiment-repart-mais-s-alarme-du-plongeon-de-la-construction-neuve.html

Immobilier ancien : la hausse des prix des logements anciens se poursuit au 2^{ème} trimestre 2020 - 10 septembre 2020

Au deuxième trimestre 2020, la hausse des prix des logements anciens en France (hors Mayotte) continue : +1,5% par rapport au premier trimestre, après +1,9% et +1,2% aux trimestres précédents. Sur un an, la hausse des prix s'accroît nettement : +5,7%, après +4,9% et +3,7%. Comme observé depuis fin 2016, la hausse est plus marquée pour les appartements (+7,0% en un an) que pour les maisons (+4,8%).

Source :

> www.insee.fr/fr/statistiques/4651294

Les mises en chantier se sont accélérées en juin et juillet, la délivrance de permis de construire reste en revanche à la traîne - 11 septembre 2020

Selon le ministère de la transition écologique, le nombre de logements autorisés, à fin juillet, affiche une baisse de 28% par rapport aux trois mois précédant le confinement. Cette baisse est plus marquée dans le collectif (-36%) que dans l'individuel (-14%). Sur un an, 394 100 logements (individuels et collectifs confondus) ont été autorisés, soit une baisse de 12,1% : -14,9% pour le collectif et -7,8% pour l'individuel. Les mises en chantier ont, pour leur part, repris plus vite que les permis de construire. De mai à juillet, les logements commencés ont progressé de 25,2% comparé au trimestre précédent, avec une reprise plus rapide dans l'individuel (+29,5%) que dans le collectif (+22,5%).

Source :

> www.batiweb.com/actualites/immobilier/les-mises-en-chantier-reprennent-les-autorisations-a-la-traine-2020-09-11-36751

/// SOMMAIRE ///

/// EDUCATION - FORMATION - DOCUMENTATION ///

L'ADEME publie un état des lieux des marchés et emplois concourant à la transition énergétique dans les secteurs du bâtiment, des transports et des énergies renouvelables - Septembre 2020

Depuis 2008, l'ADEME dresse régulièrement un état des lieux des marchés et des emplois associés aux principales filières concourant en France à la transition énergétique. Cette nouvelle édition, composée de trois rapports sectoriels (transports, bâtiment résidentiel et énergies renouvelables) et leurs synthèses associées, présente les principaux résultats de l'étude sur la période 2006-2018, donc avant la crise sanitaire intervenue en 2020. Ces tendances sont ensuite estimées au regard de celles qu'impliqueraient la mise en œuvre des objectifs à moyen et long terme retenus par la Loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

Source :

> www.ademe.fr/marches-emplois-concourant-a-transition-energetique

/// SOMMAIRE ///

/// RÉALISATIONS ///

De la paille pour l'isolation par l'extérieur d'un immeuble existant en plein Paris - 18 août 2020

Pour ces travaux, menés par les cabinets d'architectures Trait Vivant Architectes et Landfabrik (représenté par Benoît Rougelot, également président du Réseau Français de la Construction Paille), deux modes de pose ont été utilisés afin de réduire les coûts : une pose classique en épine et une pose nouvelle réalisée à l'aide bretelles. La technique est simple : des bretelles (feuillards industriels en polyester, habituellement utilisés pour lier les colis sur des palettes durant leur transport) sont ancrées dans le mur, puis tendues avec une force statique de 130 Pa, autour des bottes de paille. Ce mode de pose, qui ne requiert aucune structure en bois, se met en œuvre très rapidement. Cette technique « nouvelle » fait l'objet d'un chantier participatif mené par Collect'IF Paille. Le chantier doit s'achever en octobre 2020.

Source :

> www.batirama.com/article/34010-de-la-paille-pour-l-isolation-par-l-exterieur-d-un-immeuble-existant-en-plein-paris.html

/// SOMMAIRE ///

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

Artisanat du bâtiment : opinion dégradée des chefs d'entreprises sur leur activité passée - 6 août 2020

Interrogés en juillet 2020, les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment, sous l'effet du confinement, ont une opinion plus dégradée de leur activité qu'en janvier 2020. Ils sont moins confiants sur les perspectives générales d'activité du secteur. 48% déclarent éprouver des difficultés de recrutement (proportion en baisse par rapport à janvier mais supérieure à la moyenne de longue période).

Source :

> https://veille.artisanat.fr/dossier_filiere/batiment/actualite/artisanat-du-byatiment-opinion-dyngradyne-des-chefs-dentreprises-sur-leur-activityn-passyne-enquyote-insee.html

Le second-œuvre en meilleure forme que le gros-œuvre - 25 août 2020

Selon la Banque de France : en juillet, l'activité du gros-œuvre a enregistré une hausse de 5% tandis que celle du second-œuvre profitait d'une petite envolée de 12%. L'avenir semble néanmoins plus contrasté entre les deux segments, l'un et l'autre ayant des indicateurs tantôt positifs, tantôt négatifs. Si les deux segments affichent une augmentation de leurs carnets de commandes relativement homogène (+16%), les perspectives sur l'évolution des effectifs sont de +4% dans le second-œuvre et +1% dans le gros-œuvre. Inversement, l'opinion de ces derniers sur les devis est plus encourageante (+2%) que chez les artisans du second-œuvre (0%). Idem pour les prévisions d'activité, qui s'élèvent à +5% dans le gros-œuvre, contre seulement +1% dans le second-œuvre.

Source :

> www.batiactu.com/edito/juillet-2020-second-oeuvre-s-est-mieux-porte-que-gros-60090.php

Les embauches repartent à la hausse dans le BTP - 8 septembre 2020

C'est ce que révèle le dernier Baromètre trimestriel ManpowerGroup. La prévision nette d'emploi atteint 3% tous secteurs confondus. Ce chiffre représente une progression de 14 points par rapport au trimestre précédent, mais un recul de 9 points par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Chose positive : 41% des employeurs français considèrent que, d'ici trois mois, leur volume d'embauche redeviendra à ce qu'il était avant la crise sanitaire. D'ici 3 à 6 mois, 54% des employeurs français projettent également de faire revenir à plein temps leurs salariés qui se trouvent actuellement en emploi partiel. Le rebond est plus fort dans les petites entreprises avec une prévision nette d'emploi de +5%, soit une augmentation de 20 points en un trimestre.

Source :

> www.constructioncayola.com/infrastructures/article/2020/09/08/130064/les-embauches-repartent-dans-btp

Les défaillances d'entreprises du BTP sont reparties à la hausse durant l'été 2020 - 11 septembre 2020

D'après les dernières données de la Banque de France, les défaillances d'entreprises du bâtiment et des travaux publics ne cessent d'augmenter depuis avril dernier : 210 procédures en avril, 304 en mai, puis 483 en juin. Les données cumulées sur un an, de juin 2019 à juin 2020, révèlent des chiffres bien plus encourageants : alors que 11 616 sociétés ont mis la clef sous la porte il y a un an, elles n'ont été « que » 8 480 à se retrouver dans cette situation cette année, ce qui représente une chute de 27% des procédures. Pour l'heure, les prévisions de la Banque de France pour le cumul des défaillances arrêtées au mois de juillet dernier tablent sur 8 071 dossiers, ce qui impliquerait une chute de plus de 30% en comparaison au mois de juillet 2019.

Source :

> www.batiactu.com/edito/defaillances-entreprises-btp-sont-reparties-a-hausse-60196.php

/// SOMMAIRE ///

/// FILIÈRES - PRESTATAIRES ///

Les énergies renouvelables sont la première source d'électricité au sein de l'Union Européenne - 23 juillet 2020

Pour la première fois, la production d'électricité par des énergies renouvelables a dépassé la production d'énergie issue de combustibles fossiles. L'éolien, le solaire, l'hydraulique et la bioénergie ont ainsi produit 40% de l'électricité au sein de l'Union Européenne, tandis que les combustibles fossiles ont généré seulement 34% de la production européenne. La part des énergies renouvelables a augmenté de 11%, notamment grâce à de nouvelles installations d'éoliennes, de panneaux solaires et à des conditions climatiques « favorables lors d'un début d'année doux et venteux ». Par conséquent, l'énergie solaire et éolienne atteint 21% de la production totale d'électricité en Europe (en 2016, celle-ci était de 13%), un « record ».

Source :

> www.batiweb.com/actualites/developpement-durable/les-energies-renouvelables-sont-la-premiere-source-d-electricite-en-ue-2020-07-23-36694

Le Commissariat général au développement durable du ministère de la transition écologique publie l'édition 2020 des « Chiffres clés des énergies renouvelables » - 17 août 2020

En 2019, les énergies renouvelables représentaient en France 17,2% de la consommation finale brute d'énergie, réparties comme suit : bois Énergie : 35,2%, hydraulique : 17,3%, biocarburants : 12,2%, éolien : 10,4%, pompes à chaleur : 9,6%, déchets renouvelables : 4,8%, biogaz : 3,4%, solaire photovoltaïque : 3,4% et autres (géothermie, résidus de l'agriculture, solaire thermique, énergies marines) : 3,6%.

Source :

> https://veille.artisanat.fr/dossier_thematique/developpement-durable/actualite/chiffres-clyns-2019-des-ynnergies-renouvelables.html

Matériaux de construction : la production aura du mal à remonter la pente - 25 août 2020

Selon la dernière note de conjoncture de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, l'activité des granulats a chuté de 33% au cours des trois derniers mois connus (de février à avril) par rapport aux trois mois précédents. Du côté du béton prêt à l'emploi, la chute est plus marquée, dépassant les 40%. Depuis le début de l'année 2020, l'activité des granulats affiche une baisse de 22,4% sur un an, tandis que celle du béton prêt à l'emploi s'enfonce de 31%.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/materiaux-de-construction-la-production-remonte-difficilement-la-pente.2100929

SOCOL publie un nouveau document pour comprendre les indicateurs de performance de la chaleur solaire - Septembre 2020

Ce document, publié par SOCOL pour « Solaire Collectif », initiative d'ENERPLAN bénéficiant du soutien de l'ADEME et de GRDF, permet de bien identifier les différents indicateurs de performance de la chaleur solaire collective. Il est en effet parfois compliqué, notamment pour les porteurs de projets, de s'y retrouver dans les différentes terminologies : taux de couverture, taux d'économie, fraction solaire... SOCOL a donc travaillé avec l'INES et les experts du groupe de travail technique pour produire un court livret de référence détaillant les indicateurs normalisés et illustrés de quelques exemples concrets.

Source :

> www.solaire-collectif.fr/actu-socol/946/index.htm

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

Rénovation du parc tertiaire : le Plan Bâtiment Durable propose une synthèse des ressources utiles - 22 juillet 2020

Le Plan Bâtiment Durable propose sur son site (www.planbatimentdurable.fr/renovation-du-parc-tertiaire-r327.html), tous les liens utiles à la rénovation du parc tertiaire. La page propose notamment :

- Une présentation du dispositif « Eco Energie tertiaire » (décret tertiaire) : mise à disposition des textes réglementaires de référence et d'outils de communication (plaquettes d'informations, diaporamas de présentation, foire aux questions...), lien vers la plateforme Operat (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire), ...
- Un focus sur la rénovation du parc des collectivités locales : liens vers la plateforme d'information dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics de la Banque des Territoires, le kit à destination des élus sur la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités ou, bien encore, le programme ACTEE porté par la FNCCR.

Source :

> www.envirobat-oc.fr/Renovation-du-parc-tertiaire-les-infos-utiles-du-Plan-Batiment-Durable

L'ADEME ouvre ses données sur les diagnostics de performance énergétique - 30 juillet 2020

L'ADEME propose, sur les sites <https://data.ademe.fr> et <https://data.gouv.fr>, ses données sur les diagnostics de performance énergétique (DPE) pour les bâtiments publics et les logements. Les données disponibles remontent jusqu'à 2013. La base compte à ce jour plus de 9 millions d'entrées et s'enrichit en moyenne de 35 000 nouvelles lignes par semaine. L'outil permet notamment de visualiser la répartition géographique des classes DPE énergies et gaz à effet de serre.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Ademe-open-data-donnees-diagnostic-peformance-energetique-35933.php4

Précarité énergétique : l'ONPE et le Réseau RAPPEL publient de nouvelles ressources - 31 août 2020

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) publie deux études sur la précarité énergétique des ménages dans les parcs locatifs privé et social. En s'appuyant sur la dernière enquête nationale Logement de l'INSEE (2013), ces deux études mettent en évidence les caractéristiques communes de ces ménages vulnérables et de leurs logements par type de parc de logements et les facteurs de risque qui les distinguent. L'ONPE publie également son tableau de bord semestriel ; un document qui apporte de nombreux enseignements sur l'évolution de la situation des ménages en situation de précarité énergétique en France. De son côté, le Réseau RAPPEL publie l'édition 2020 de son guide recensant les différents dispositifs disponibles, au niveau national, pour accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/qui-sont-les-locataires-en-precarite-energetique-l-a1477.html

A télécharger :

- > « **Tableau de bord de l'ONPE - édition 1^{er} semestre 2020** » :
https://onpe.org/tableau_de_bord/tableau_de_bord_de_lonpe_edition_1er_semestre_2020
- > « **Etudes sur la précarité énergétique des ménages dans les parcs locatifs privé et social de l'ONPE** » :
https://onpe.org/les_etudes_et_rapports/etudes_thematiques_qui_sont_les_locataires_en_prekarite_energetique_dans_le
- > « **Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ? - Version 2020** » :
www.prekarite-energie.org/guide-quels-dispositifs-pour-accompagner-les-menages-en-prekarite-energetique/

La France compte 4,8 millions de passoires thermiques - 2 septembre 2020

C'est ce que révèle un récent document de travail du Service des données et études statistiques. Au total, sur les 29 millions de résidences principales au 1^{er} janvier 2018, environ 1,9 million de logements (6,6% du parc) seraient peu économes (étiquettes A et B du DPE). À l'opposé, environ 4,8 millions de logements (soit près de 17% du parc) seraient très économes (étiquettes F et G du DPE).

Source :

> www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-de-logements-par-classe-de-consommation-energetique

A télécharger :

- > « **Document de travail : Le parc de logements par classe de consommation énergétique** » :
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/document_travail_49_parce_logements_consommation_energie_septembre2020_0.pdf

Un appel à manifestation d'intérêt dédié au bâtiment « low-tech » - 2 septembre 2020

L'association LowTech Building lance jusqu'au 30 septembre un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour expérimenter un référentiel « low-tech » appliqué au bâtiment. L'objectif de l'AMI est d'identifier des bâtiments (bureaux, commerces, services, logements), en phase de conception ou de réalisation, qui sont engagés sur les trois piliers de la démarche low-tech : la sobriété des matériaux et des usages, la raison d'être et la résilience du bâtiment. Les projets retenus seront annoncés le 15 octobre.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/appele-manifestation-interet-referentiel-batiment-low-tech-36019.php4

Rénovation énergétique : les 8 propositions de la Fondation Nicolas Hulot - 2 septembre 2020

La Fondation Nicolas Hulot (FNH) souhaite que soit instaurée dans la loi l'obligation progressive de rénovation, comme proposé par la Convention citoyenne pour le Climat. Elle suggère ainsi de bloquer dès 2021 l'augmentation des loyers des logements étiquetés F ou G non rénovés, puis d'interdire leur re-location dès 2023. La FNH souhaite par la suite rendre obligatoire, dès 2024, la rénovation des maisons individuelles étiquetées F et G lors du changement de propriétaire, avant d'instaurer, à compter de 2030, un malus sur la taxe foncière en l'absence de rénovation.

La fondation insiste ensuite sur la nécessité de passer à des rénovations énergétiques globales, et non plus « par gestes », notamment pour les passoires thermiques dans le but d'atteindre le niveau BBC. Pour accompagner les professionnels, la FNH appelle à mieux les former à la rénovation énergétique globale niveau BBC et à renforcer le label RGE pour qu'il soit plus exigeant et regagne la confiance des consommateurs. La fondation appelle également à relever le seuil de décence dans un nouveau décret afin de lutter contre la précarité énergétique. Elle insiste enfin sur la nécessité d'accompagner les ménages, de financer le reste à charge pour les plus modestes et d'améliorer l'éco-prêt à taux zéro.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/developpement-durable/renovation-energetique-la-fondation-nicolas-hulot-emet-8-propositions-2020-09-02-36760

Rénovation énergétique des bâtiments publics : le gouvernement lance deux appels à projets - 7 septembre 2020

Dans le cadre du plan de relance « France relance », le gouvernement lance deux appels à projets dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le premier est relatif aux bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, et au réseau des œuvres universitaires sociales. Le second concerne les autres bâtiments publics de l'Etat, « à l'exception des Ehpad et les hôpitaux qui bénéficient d'une mesure et d'une enveloppe dédiée du Ségur de la santé ». Les projets proposés pourront être de plusieurs types : actions d'amélioration de l'exploitation du bâtiment, remplacements d'équipement, optimisations techniques des équipements et des travaux d'économie d'énergie. Les dossiers de candidature doivent être envoyés d'ici le 9 octobre 2020. Les projets retenus seront annoncés au cours du mois de novembre 2020.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2020/09/07/130059/renovation-des-batiments-publics-gouvernement-lance-deux-appels-projets

L'Office franco-allemand pour la transition énergétique (OFATE) publie une note de synthèse sur « La rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire en France et en Allemagne » - 9 septembre 2020

La rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire constitue un levier considérable pour atteindre les objectifs de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En France comme en Allemagne, les activités tertiaires représentent la plus grande partie de la production et des emplois et occupent près de 27% de la surface globale des parcs immobiliers. Le secteur représente 17,3% de la consommation finale d'énergie en France et 15,5% en Allemagne. Cette note de synthèse présente : un état des lieux des parcs tertiaires en France, en Allemagne et en Europe ; les stratégies et objectifs pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires ; ainsi que les mécanismes de soutien et modèles de financement pour accélérer et massifier la rénovation.

Source :

> <https://energie-fr-de.eu/fr/efficacite-chaleur/actualites/lecteur/note-de-synthese-sur-la-renovation-energetique-du-parc-immobilier-tertiaire-en-france-et-en-allemande.html>

Cette étude, réalisée par OpinionWay pour le compte de CetiNergy, filiale d'Engie, analyse les tendances, défis et opportunités du marché de la rénovation et de la place du certificat d'économie d'énergie (CEE).

Il en ressort que 49% des particuliers estiment que le principal frein à la rénovation énergétique est son coût. Ce constat révèle l'importance et le rôle moteur des aides financières dans les projets d'économies d'énergie. Près de la moitié des professionnels (42%) estiment ainsi que les opérations « Coup de Pouce » proposées par l'État ont eu un effet positif sur la demande de travaux des particuliers. Pour relancer le marché de la rénovation énergétique, il apparaît donc que le dispositif CEE mériterait d'être renforcé, que ce soit par un raccourcissement des délais d'obtention de l'aide (83%), une augmentation du nombre de travaux pertinents éligibles (78%), la valorisation de certains travaux qui n'incitent pas suffisamment aujourd'hui (72%) ou encore un renforcement des contrôles sur la qualité des travaux.

Source :

> www.cahiers-techniques-batiment.fr/article/xxxxx.47224

Projet VENTIL'acteurs : 9 propositions pour améliorer la ventilation dans les logements neufs - 14 septembre 2020

Afin d'améliorer la qualité de la ventilation dans les logements neufs, le projet VENTIL'Acteurs, porté par le Cerema, vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du bâtiment intervenant dans la qualité des systèmes de ventilation en vue de trouver collectivement des solutions aux dysfonctionnements récurrents des installations de ventilation mécanique. Une consultation publique composée de quatre enquêtes thématiques a été réalisée pour initier cette mobilisation et recueillir les avis et recommandations d'un échantillon d'acteurs professionnels. Neuf actions prioritaires ont ainsi été identifiées, parmi lesquelles :

- instaurer réglementairement une obligation de résultat avec contrôle à réception par un tiers faisant l'objet d'un rapport ou d'une attestation qui devra être fourni et conditionnera la réception du chantier ;
- accompagner la montée en compétence des professionnels par la formation pratique et qualifiante ;
- mettre en place un système de reconnaissance des compétences liées à la ventilation par une certification, ou une qualification ;
- mettre en place une obligation d'entretien périodique du système de ventilation ;
- ou, bien encore, renforcer les enseignements de la ventilation dans les cursus de formation initiale qualifiante du génie climatique.

Source :

> www.cerema.fr/fr/actualites/ameliorer-qualite-systemes-ventilation-projet-ventil-acteurs

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

L'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine publie un guide pour construire ou rénover en évitant les « substances indésirables » - 6 juillet 2020

Destiné aux maires et aux élus, ce guide réalisé par l'association EKOLONDOI est le fruit de 3 ans de collaboration avec différents partenaires. Il fournit un diagnostic terrain illustré ; 12 fiches métier ou profil : Maire ou élu, directeur de structure, architecte, artisan, acheteur public, ... ; 14 fiches pratiques thématiques : l'implantation du bâtiment, les matériaux, la rénovation, l'aménagement, ... ; ainsi que de bonnes idées à piocher, des points de vigilance, des conseils, des rappels de réglementations, ...

Source :

> <https://santeterritoiresnouvelleaquitaine.org/2020/07/16/un-guide-pour-construire-ou-renover-des-creches-en-evitant-les-substances-indesirables-agence-regionale-de-sante-nouvelle-aquitaine/>

A télécharger :

> « RecoCrèches 2 : Guide de recommandations pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain : Bâtir & Rénover » : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2020-07/Guide_Recocreche_2020.pdf

L'ADEME lance un appel à propositions de recherche pour son nouveau programme Aqacia (Amélioration de la qualité de l'air intérieur : comprendre, innover, agir) - 16 septembre 2020

Dans le cadre du programme Aqacia, qui prend le relais des programmes Primequal, Cortea et Aactair de l'Ademe, un appel à propositions de recherche est lancé jusqu'au 27 novembre prochain. Il a pour ambition de « faire émerger des projets de recherche et développement orientés vers la compréhension et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur ». Cet appel s'adresse aux équipes de recherche publique ou privée, aux centres de recherches, centres techniques publics, parapublics ou privés, entreprises, associations ou bureaux d'études qui travaillent dans les domaines des sciences humaines, sciences physiques, mathématiques, sciences de la vie et sciences de l'ingénieur. Les lauréats bénéficieront d'une subvention correspondant de 25 à 70% des dépenses éligibles, en fonction de la taille de la structure, de la nature de l'activité et du type de recherche.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/pollutions/article/2020/09/16/130174/appel-projets-recherche-pour-qualite-air

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

Vient de paraître : « Végétaliser : agir pour le rafraîchissement urbain - Les approches variées de 20 projets d'aménagement » - Juillet 2020

Le rafraîchissement urbain est un enjeu majeur pour les villes dans le contexte actuel de changement climatique et de phénomène de surchauffe urbaine. La végétalisation est importante pour contribuer à l'adaptation au changement climatique des espaces urbanisés. Les 20 projets présentés dans cette publication de l'ADEME illustrent, de manière non exhaustive, la diversité des approches possibles, portées par des collectivités de toute taille et dans des contextes territoriaux, climatiques et sociaux variés.

Source :

> www.ademe.fr/vegetaliser-agir-rafraichissement-urbain

L'ADEME et Bpifrance lancent du concours d'innovation i-Nov « Vague 6 » - Juillet 2020

Le Concours d'innovation i-Nov « Vague 6 » est un dispositif de soutien financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA). Il vise à soutenir des projets innovants portés par des start-up et PME. L'objectif : favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation dont les coûts totaux se situent entre 600 k€ et 5 M€ et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes. Quatre thématiques sont portées par l'ADEME : économie circulaire, performance environnementale des bâtiments, hydrogène, adaptation des territoires au changement climatique et métrologie des expositions environnementales. Ce concours est ouvert jusqu'au 6 octobre prochain.

Source :

> <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200729/concours-innovation2020-132>

Un outil européen pour évaluer l'impact de l'économie circulaire sur les territoires - 25 août 2020

L'Organisation européenne pour le climat et l'économie circulaire (ACCE) propose depuis le 18 août dernier un outil de simulation « pour le calcul de valorisation des ressources, la création d'activités et d'emplois nouveaux, la prise en compte des besoins en énergies renouvelables pour les territoires locaux et insularités grâce à l'économie circulaire ». Ce simulateur prend en compte les déchets ménagers et l'activité tertiaire. Il sera prochainement complété par un autre simulateur économique dédié aux déchets issus du BTP.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/recyclage/article/2020/08/25/129864/outil-europeen-pour-evaluer-impact-economie-circulaire-sur-les-territoires

Le Cler publie un rapport inédit sur les atouts de la transition énergétique territoriale - 9 septembre 2020

Aboutissement de deux ans de travail et de dix ans de liens avec les territoires en transition, cette synthèse, intitulée « La transition énergétique territoriale, créatrice de valeur(s) et moteur de développement » s'appuie sur des exemples concrets – les territoires du réseau TEPOS, pionniers de la transition. Principal enseignement : l'appropriation des enjeux énergétiques est l'un des leviers de nouvelle création de valeur dans les territoires, d'attractivité et de dynamisme des ruralités. En l'absence de politique locale de l'énergie, chaque euro dépensé dans l'énergie quitte le territoire, appauvrissant non seulement les ménages, mais aussi tout le tissu économique local privé de ce flux financier.

Source :

> <https://cler.org/rapport-atouts-transition-energetique-territoriale/>

Le Cerema publie une série de fiches pour favoriser l'économie circulaire dans la construction et l'aménagement - 11 septembre 2020

Destinée aux donneurs d'ordres publics et privés de la construction et de l'aménagement, cette série de fiches synthétiques fournit des éléments clés pour démocratiser l'économie circulaire dans la construction et l'aménagement. La première fiche, intitulée « L'économie circulaire dans la construction et l'aménagement, que devez-vous savoir ? », fournit des éléments de connaissance en matière de prévention / gestion des déchets et d'utilisation de matériaux alternatifs. Elle identifie les actions à mettre en place sur toute la durée du projet pour développer l'économie circulaire notamment par : l'anticipation des besoins en matériaux, la connaissance des excédents de chantier avec leurs usages et filières, la prise en compte de la gestion des ressources dans les marchés et contrats, la traçabilité des déchets et des matériaux alternatifs et la capitalisation avec la réalisation d'un bilan économique et environnemental du chantier. Elle présente en outre des retours d'expériences de maîtres d'ouvrage publics et privés démontrant les avantages d'une économie circulaire des matériaux.

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/favoriser-l-economie-circulaire-dans-la-construction-et-l-am-eacute-nagement.html

Revitalisation des centre-bourgs : le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales publie le guide de la reconquête des îlots anciens dégradés - 16 septembre 2020

Publié dans le cadre du programme national « Action cœur de ville », ce guide vise à synthétiser des démarches et outils à l'attention des élus, des praticiens, des services des collectivités et de l'État, qui œuvrent pour enrayer le déclin des centres-villes, réduire les phénomènes de dégradation et de vacance du parc de logements anciens, répondre à la demande de retour en centre-ville des familles et personnes isolées. Il a pour ambition de présenter des démarches d'interventions sur l'habitat en centres anciens en mettant en avant des exemples et des repères, de l'intention à la réalisation. Le plan du guide suit le cheminement d'un projet de reconquête de l'habitat ancien à l'échelle de l'îlot, des premières réflexions à la réalisation des projets. La première partie met en lumière la manière dont un projet de reconquête d'un îlot ancien dégradé doit tenir compte des enjeux sur l'habitat mais aussi s'insérer dans une stratégie urbaine plus large. La seconde partie vise à montrer l'importance d'une intervention urbaine à l'échelle de l'îlot pour retrouver de l'attractivité au regard des usages actuels tout en prenant en compte sa valeur patrimoniale. La troisième partie, davantage opérationnelle, identifie des outils à mobiliser (incitatifs et coercitifs, fonciers et réglementaires) pour la requalification de l'habitat. Enfin la quatrième partie aborde la question de la mobilisation des acteurs et des aides dans les opérations de requalification.

Source :

> www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/guide-de-la-reconquete-des-ilots-anciens-degrades-a674.html

/// SOMMAIRE ///



Les membres du Réseau Bâtiment Durable

Alliance HQE-GBC - AQUAA - BEN BTP
Cd2e - Cluster Eco-Bâtiment - Collectif Effinergie
Ekopolis - EnvirobatBDM - Envirobat Centre - Envirobat Occitanie
Envirobat Grand Est - Envirobat Réunion - Globe 21 - KEBATI
Novabuild - Noveco - Odéys - Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Réseau Breton Bâtiment Durable - S2e2 - Terra'noi
Ville & Aménagement Durable

Financé
par

